

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 11 mars 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le cinq mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORÉ-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme Céline HUBERT a donné procuration à M. Samuel LOREAU ;
M. Sylvain PERRAULT a donné procuration à M. Arnaud GUEUDET ;
M. Bruno ROBERT a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD ;
Mme Valérie SORÉ-LENEUTRE a donné procuration à M. Bernard GABORIAUD ;
Mme Angélique THÉBAULT a donné procuration à Mme Isabelle CHARRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Séverine MADIOT

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 24
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

Ouverture de la séance à 20h34 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Agenda de M. le Maire.**

M. le Maire présente son agenda :

- 07/02 : remise des clés du camping à la société Aquadis ;
- 09/02 : conférence Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette) à la Région Pays de la Loire. Sujet très important pour la C.C.V.H.A. : la loi de 2021 détermine qu'entre 2021 et 2030, seulement 50% de la consommation de 2011-2021 peut être réalisée. La proposition de la Région à l'État en ce qui concerne notre territoire est 56% de baisse, soit autant qu'Angers, alors que d'autres territoires

atteignent 70% ou 75 % de baisse. Il est à noter que de gros projets consommateurs sont à venir comme par exemple la rocade nord-nord-est du Lion d'Angers.

- 09/02 : assemblée générale du Comité de Jumelage (qui a fêté les 30 ans de jumelage avec l'Allemagne l'année dernière). La ville souhaite reprendre sa place au sein de l'association conformément aux statuts.

En fin de semaine, le collège Val d'Oudon reçoit les correspondants allemands de Bad Buchau. À cette occasion, la ville convie les élèves allemands et les familles qui les accueillent, ainsi que l'Association des Parents d'Élèves et le Principal du collège Val d'Oudon, à une réception officielle le 19 mars.

Le collège privé Saint Émerance n'est pas invité cette fois-ci, car il organise plutôt des voyages en Italie et en Espagne.

- 13/02 : Tribunal des affaires judiciaires pour l'EHPAD de Miré. C'est Habitat et Humanisme qui a remporté le dossier.
- 15/02 : Conférence sur l'I.A. (Intelligence Artificielle) par le C.L.E.F.O.P. (Comité Local de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles). Le monde change, la croissance de l'I.A. est importante : 40% du taux d'augmentation de la productivité mondiale à 15 ans résultera de l'I.A. En conséquence, dans 15 ans, les entreprises qui n'utiliseront pas l'I.A. seront en décalage de compétitivité tel, qu'elles seront amenées à disparaître. De ce fait, les collectivités doivent s'y intéresser.
- 15/02 : Assemblée générale de l'Entente des Artisans et Commerçants : très bonne dynamique.
- 23/02 : rencontre avec Mme Maryline LÉZÉ, 1^{ère} Vice-Présidente de la C.C.V.H.A. Des décisions prises ce matin seront rendues publiques avant la fin de la semaine.
- 27/02 : Inauguration de la rocade du Louroux-Béconnais dont les travaux ont été financés à 100% par le Département.
- 28/02 : Galette de la Banque alimentaire, avec l'accompagnement du Crédit Mutuel. Pour rappel, la Banque alimentaire est la solution des institutions pour accompagner les personnes qui ont des difficultés pour se restaurer.
- 11/03 : Rencontre avec ARTELIA, bureau d'étude missionné par le Département pour savoir comment doit évoluer la RD 962 (route située entre le rond-point de Segré, le rond-point de Château-Gontier au Lion d'Angers et la ville de Château-Gontier) en terme de mobilité.

M. Étienne GLÉMOT indique :

> qu'il a officialisé la posture qui consiste à déconseiller une deux fois deux voies d'un bout à l'autre de cette route en raison de l'application du Z.A.N. ;

> qu'il a signalé qu'il y avait un vrai sujet de fin de rocade à l'arrivée au Lion d'Angers ;

> qu'il souhaite que soient développés les transports publics entre Le Lion d'Angers et Château-Gontier, notamment car il est plus aisé pour les aînés de fréquenter la ville de Château-Gontier que celle d'Angers (moins de feux tricolores et de voies doubles, pas de tramway...).

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire.**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

En sus des réunions habituelles, les points à retenir sont :

- 08/02 : Terra Botanica : le parc fonctionne très bien puisque le seuil maximum des 590 000 visiteurs va être atteint. La ville d'Angers et le Département vont s'adosser à un partenaire privé pour poursuivre les investissements nécessaires au maintien du parc, locomotive pour le tourisme dans le département.
- 13/02 : Soirée de lancement de la marque **Anjou « La force de la douceur »** dont le logo représente les territoire/douceur angevine/nature/Loire-rivière/patrimoine. Notre territoire regroupant de nombreuses activités (agriculture, industries), le but est de développer les atouts de cette nouvelle marque, pour bénéficier d'une dynamique géographique et démographique importante.

L'idée est d'avoir un logo identitaire pour notre territoire, afin de lui donner le plus de visibilité possible, à l'image de la Bretagne par exemple.

- Interview Courrier de l'Ouest : réponse à un article vis-à-vis de la recommandation du Conseil de l'Europe qui considère que l'État Français devrait professionnaliser les sapeurs-pompiers volontaires, puisqu'ils sont salariés.

M. Nooruddine MUHAMMAD explique dans cette interview que, juridiquement parlant, ce Conseil, composé d'experts, a fait des recommandations qui n'ont pas de force légale, ni de force contraignante. D'ailleurs l'État Français n'a pas réagi sur ce sujet. De plus, la professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires serait catastrophique d'un point de vue financier, mais aussi par rapport à la notion de citoyenneté. Pour information, le département compte 2 500 sapeurs-pompiers volontaires et 600 sapeurs-pompiers professionnels.

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseil Communautaire.**

- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) : le D.O.B était présenté par M. Étienne GLÉMOT, Président de la C.C.V.H.A., du fait de la mise en retrait de la 1^{ère} Vice-Présidente en charge des finances.

Les finances se portent bien : aucune augmentation d'impôt n'est envisagée et il est prévu des projets d'investissement.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que c'est Mme Mélanie GROSBOIS qui va présenter le compte-rendu de la commission du 13 février.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Mélanie GROSBOIS

- **D.U.P. - ALTER :**
L'entreprise ALTER a été missionnée par la commune pour lancer la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique) sur le secteur des Guenelles, afin que la commune puisse acquérir la dernière parcelle enclavée dans ce secteur d'équipement public. Toutefois, le projet sur ce secteur dépendant de l'étude menée en lien avec la C.A.U.E. sur le secteur élargi des Hauts du Courgeon, il convient de transférer cette D.U.P. concernant le secteur des Guenelles (1AUE) sur le secteur de REVION 2 (2AU) avec un avenant D.U.P. en réserve foncière ;
- **Camping :**
L'état des lieux et la remise des clés ont été réalisés le 7 mars. L'inauguration est fixée au 12 avril ;
- **La Grande Chaussée :**
Le secteur de la Grande Chaussée, situé au niveau des jardins familiaux, sera à plus long terme urbanisé par une capacité d'environ 55 à 65 logements, sur 2 hectares. Ce secteur englobera une partie de la parcelle appartenant à M. et Mme BREHERET. Avant que la commune n'achète cette parcelle, il est nécessaire de faire une étude de zone humide, afin de s'assurer de la constructibilité de la parcelle. Le devis de l'entreprise E.C.E. Environnement a été validé pour un montant de 2 875,00€ HT. L'étude de zone humide sera déduite du prix de vente ;
- **Dossiers en cours :**
 - 14 déclarations préalables (D.P.),
 - 2 permis de construire (P.C.),
 - 8 certificats d'urbanisme (C.U.),
 - 6 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Prochaine réunion le 19 mars 2024 à 18h30.

M. Arnaud GUEUDET prend la parole pour informer qu'à la suite des visites relatives à la vente de la maison dite OLIEU, un prétendant a fait une offre au prix, soit 360 000,00 euros. Cette personne poursuit son étude et doit déposer un certificat d'urbanisme opérationnel pour savoir si son projet est réalisable.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

La commission réunie le 12 février dernier a abordé les points suivants :

- École :
Fin des travaux, période de levée des réserves. Les modulaires ont été enlevés le 5 mars. La commission de sécurité est programmée le 19 mars à 14h00 ;
- Ex Trésorerie :
Les travaux sont en cours ;
- Camping :
La remise des clés a eu lieu le 7 février ;
- Vidéo protection :
Un point a été fait consécutivement au changement de logiciel ;
- Points divers :
Ménage de la salle Paulette FOUILLET : le marché avec Arcade se termine fin mai et la C.C.V.H.A. a demandé à la ville de reprendre le ménage de la salle en régie.

La prochaine commission est programmée le 18 mars à 18h30.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

Mme Muriel NOIROT indique que Mme Tiphaine FURIC va lire le compte rendu de la commission.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Tiphaine FURIC

Mme Tiphaine FURIC annonce que la commission réunie le 20 février a évoqué les points suivants :

- Budget 2024 :
La commission valide un budget de 76 000 euros maximum, soit une baisse de 5% par rapport à 2023. Les services vont continuer à affiner ce budget pour le répartir sur chaque thématique : communication, citoyenneté, culture et animation de la ville.
Ce budget 2024 doit prendre en compte le trentième anniversaire du jumelage avec l'Allemagne, cependant un budget spécifique est prévu pour la Flamme olympique.
- Subventions aux associations 2024 :
Suite à la réception des dossiers de demande de subventions des associations, la commission a statué pour certaines associations et est en attente de documents complémentaires pour d'autres.
- Visuel générique J.C. DECAUX :
Le planning des planimètres comporte des périodes plus calmes d'affichage. Pour cela J.C. DECAUX propose des visuels citoyens (ramassage des déjections canines, réduction de la consommation d'eau...), approuvés par la commission.
- Retours spectacles CCVHA :

Deux spectacles se sont déroulés au Lion d'Angers. Le premier, SOLI MANIA, à la salle Paulette FOUILLET était complet avec plus de 140 personnes. Certaines personnes se sont vu refuser l'accès par manque de place. Le deuxième, DUAL VIVO, à la salle Émile JOULAIN, était ciblé pour les enfants. Plus de 130 personnes se sont réunies autour de l'artiste. À l'issue de la prestation, un goûter offert par la ville a été servi aux enfants. La très bonne fréquentation à ces deux spectacles est encourageante pour la suite.

▪ Festivités estivales :

- Fête de la musique :

la commission préfère un orchestre à un D.J. et a sélectionné l'orchestre ESCALE. La commission attend des détails pour les devis des sociétés de sécurité avant validation.

- Feu d'artifice du 13 juillet 2024 :

La société Pyroconcept a été retenue.

- Séance du cinéma plein air :

Elle se déroulera le vendredi 30 août 2024. La société Cinétoile propose une offre grand format pour plus de 300 personnes. Au regard du tarif demandé, la commission a demandé un devis à la Fédération Familles Rurales (Balad'images), cependant cela impliquera de trouver des projectionnistes bénévoles.

▪ Statistiques des réseaux sociaux et du site interne :

À noter une forte augmentation, +300 %, du flux sur la page Facebook.

Le site internet, est toujours très consultés pour les démarches administratives.

L'agenda de l'application Intramuros est très consulté par les utilisateurs. De plus en plus de signalement sont reçus. Ces signalements sont ensuite orientés vers le service concerné par l'accueil de la mairie.

▪ Question diverses :

- Comité de Jumelage :

Lors de l'assemblée générale, cinq élus de la ville ont intégré le conseil d'administration. Cela permettra de pérenniser les échanges avec les villes jumelées. Cette année le trentième anniversaire du jumelage avec Bad Buchau (Allemagne) sera célébré.

- « Les Talents exposent » :

L'événement intègre « Les Folies du Lion » : la recherche de talents émanera du G.I.P., mais la gestion de l'exposition sera faite par la ville. Une étude d'un conventionnement sur trois ans, avec la C.C.V.H.A., le G.I.P. et la ville, est en cours.

La prochaine commission est fixée au 25 mars 2024.

Mme Muriel NOIROT propose, du fait de l'absence de la journée citoyenne durant le premier semestre 2024, une marche citoyenne pour ramasser des déchets, samedi matin prochain (le 16/03) : rendez-vous à 10h00 sur le parvis de la mairie.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

M. David GEORGET laisse la parole à Mme Séverine MADIOT pour la lecture du compte-rendu de la réunion et annonce qu'il présentera la délibération portant sur la convention avec Anjou Fibre.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Séverine MADIOT

La commission s'est réunie le 12 février et a étudié les points suivants:

▪ Convention abri bac biodéchets :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent fournir aux usagers des solutions pour trier à la source des bio déchets (épluchures de légumes et fruits, restes de repas). Le syndicat 3RD'ANJOU répond déjà à cette réglementation en mettant à disposition des composteurs, mais il souhaite fournir une solution aux usagers qui n'ont pas de jardin. Une convention est proposée aux communes pour expérimenter la collecte des bio-ressources en point d'apport volontaire à destination des centres-bourgs urbanisés. Au Lion

d'Angers, ce point d'apport servirait aux habitants du bourg et aux commerçants du marché (poissonniers et maraîchers). La mise en place est prévue pour septembre 2024.

▪ Camping :

À l'occasion de la récente montée des eaux, il a été rappelé que les travaux effectués doivent préserver les zones humides et permettre la montée des eaux l'hiver. C'est la raison pour laquelle les barrières de la guinguette seront démontées en fin de saison et les compteurs électriques suspendus. Les hébergements plus longs seront positionnés sur la partie haute, non-inondable, récemment aménagée.

▪ Radars pédagogiques :

Un retour sur les données enregistrées par le radar installé sur la route d'Angers a été réalisé. L'analyse des données du radar de la route de Château-Gontier est programmée pour la prochaine commission.

▪ Chats errants :

La commission a réfléchi aux solutions que la commune pourrait développer pour gérer la population des chats errants, notamment au contrôle de leur identification, et leur stérilisation le cas échéant. Les différentes modalités et leurs faisabilités vont être étudiées par les services de la mairie.

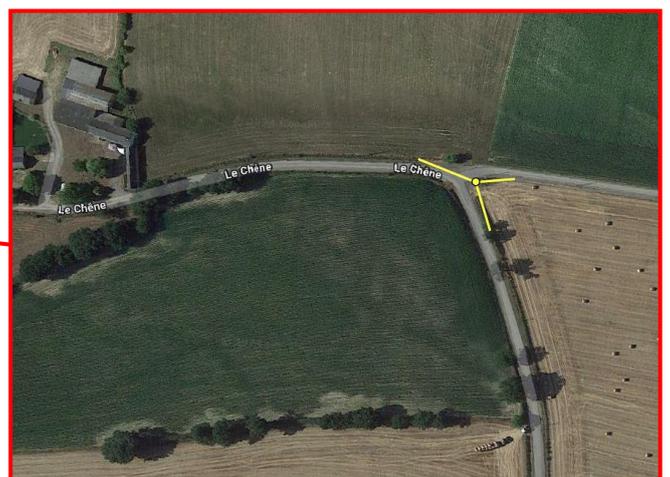
La prochaine commission est fixée au 18 mars 2024 à 19h00.

M. David GEORGET présente ensuite la délibération concernant la convention à signer avec Anjou Fibre pour les équipements communaux :

● **2024-03-01 /Convention avec Anjou Fibre**

La commune est propriétaire d'infrastructures réseaux permettant l'accueil d'équipements filaires en vue du développement de la fibre sur le territoire. Dans ce cadre, elle peut conventionner avec des opérateurs pour leur permettre d'utiliser ses infrastructures à cet effet.

Le réseau visé ici est situé au lieu-dit « Le Chêne »:



Les présentes conventions ont pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la Collectivité accorde un droit d'utilisation à l'Opérateur dans les Installations qu'elle a établies sur son territoire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable aux opérateurs pour le déploiement de réseaux très haut débit de type FTTx et pour le déploiement du cœur de réseau utilisé notamment pour permettre d'offrir aux entreprises du très haut débit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Anjou Fibre les conventions suivantes annexées à la présente délibération, pour accorder un droit d'utilisation des fourreaux de télécommunication au lieu-dit « Le Chêne ».
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD interroge M. Étienne GLÉMOT, vice-président d'Anjou Fibre, pour savoir où en est le déploiement de la fibre sur le territoire ?

M. Étienne GLÉMOT répond que le jeudi 30 mai auront lieu les festivités liées à la fin du déploiement de la fibre. Il indique qu'il existait 227 000 prises à l'origine et qu'au total 234 000 prises ont été raccordées. Il reste environ deux mille prises relevant de cas compliqués.

Il convient de signaler en mairie les endroits posant problème, car Anjou Fibre doit impérativement faire le nécessaire, que ce soit en campagne ou dans les bourgs.

M. Bernard GABORIAUD prévient qu'apparemment il y aurait des soucis rue d'Andigné.

M. Étienne GLÉMOT précise que sur l'application d'Anjou Fibre, toutes les maisons doivent être représentées par une pastille de couleur verte. Si une maison n'a pas de pastille, il convient de se manifester en mairie. Cela signifie qu'il n'y avait pas de boîte aux lettres lors du relevé effectué il y a 6 ans, ce qui était le cas par exemple pour les habitations du lotissement des Dolières à Andigné, le lotissement étant récent. Il demande donc à M. GABORIAUD de se renseigner sur les difficultés rencontrées dans cette rue d'Andigné.

Mme Mélanie GROSBOIS informe qu'Anjou Fibre ne veut pas faire le raccordement d'une habitation à Andigné prétextant un accès difficile à l'emplacement du compteur.

M. Étienne GLÉMOT explique qu'Anjou Fibre doit, à l'instar d'E.D.F. ou la SAUR, installer une armoire de rue contenant des chambres pour 10 raccordements. Ensuite le F.A.I. (Fournisseur d'Accès à Internet) établit le lien entre l'emplacement de la boîte à l'intérieur de la maison et le lieu de branchement dans la chambre. Il arrive que des fournisseurs refusent de raccorder la boîte à la chambre. Dans ce cas, il convient de changer de fournisseur.

S'il s'agit d'un vrai problème technique, des fourreaux bouchés par exemple, le F.A.I. doit adresser à une fiche de non raccordement pour problématique à Anjou Fibre, qui doit alors réparer le réseau (ou la commune si c'est elle la propriétaire du réseau).

M. Nooruddine MUHAMMAD tient à souligner la réussite de ce projet initié par le Conseil Départemental porté par un syndicat rural.

Il cite l'exemple de la commune de Pruillé qui n'est toujours pas raccordée à la fibre, car la commune a quitté la C.C.VH.A. pour rejoindre l'agglomération d'Angers, or les gros opérateurs n'ont pas réalisé les travaux jusqu'à Pruillé.

M. Étienne GLÉMOT abonde en disant qu'effectivement les gros opérateurs se sont répartis les grandes agglomérations comme celle d'Angers, au moment où la commune de Pruillé n'avait pas encore rejoint l'agglomération d'Angers ; de ce fait, n'a pas été prise en compte.

M. Étienne GLÉMOT termine en confirmant le vrai succès du raccordement à la fibre pour notre territoire rural, en comparaison d'autres départements.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD déclare que la commission s'est réunie le 26 février dernier et donne la parole à M. Jérôme MAURIER.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : M. Jérôme MAURIER

- Débat d'Orientation Budgétaire ;

Bilan 2023 :

L'année 2023 dégage un excédent de 3 720 euros. Il est à noter une forte hausse des concessions cimetières, à raison de 3 380 euros. Globalement, les recettes sont en hausse, liées à l'augmentation de la participation des communes à la Banque alimentaire, qui est passée de 0,20 euros à 0,30 euros par habitant. Il en est de même de la participation des bénéficiaires, qui est passée de 0,50 euros à 0,70 euros par personne.

Quant aux dépenses, un léger fléchissement des produits remis par la Banque alimentaire départementale conduit à une réflexion pour trouver de nouveaux acteurs ou producteurs afin de combler le déficit. À ce propos, la commission fait appel aux volontaires pour assurer une permanence lors de la prochaine collecte de la Banque alimentaire des 5 et 6 avril.

Enfin, les aides aux vacances ont également baissé, principalement sur les séjours scolaires.

Orientations pour 2024 :

- maintenir le soutien aux familles et le lien social,
- continuer l'accueil des sans-abri/randonneurs pèlerins,
- soutenir la Banque alimentaire et mettre en place des animations à destination des bénéficiaires,
- reconduire l'appui financier aux associations,
- poursuivre le partenariat avec le C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) pour les actions de sensibilisation à destination d'un public senior (code de la route, atelier mémoire...)
- organiser, dans le cadre de la Semaine bleue, une réunion d'information en partenariat avec la Maison de la protection des familles sur les thèmes : la sécurité chez soi, le vol à la fausse qualité, le vol au distributeur automatique de billets, les dangers d'internet, la lutte contre la maltraitance.

- Dossiers sociaux :

- 2 aides financières d'urgence : 574,92 euros ;
- 1 dossier d'aide sociale service ménager ;
- 5 demandes d'aide aux vacances pour 6 enfants : 829,81 euros.

Prochaine réunion le mercredi 10 avril à 19 h 15 : vote du budget.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute avec satisfaction que le dimanche 3 mars dernier, la troupe « Les Balcons de l'Oudon » s'est produite dans salle Émile JOULAIN devant 105 spectateurs, au profit de la recherche contre le cancer. Les 1 010 euros récoltés ont été versés à la Ligue contre le Cancer.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD

- Les membres de la commission se sont retrouvés les mercredis 21 et 28 février pour étudier les dossiers de demande de subvention des associations enfance, scolaire et sport.
- Ils se sont également réunis le lundi 4 mars pour travailler sur les animations qui seront proposées lors de la fête du sport, le samedi 25 mai : deux types de jeux ont été préparés.
- Mme Isabelle CHARRAUD poursuit en indiquant qu'elle s'est rendue samedi dernier à la Ferté-Bernard pour récupérer la récompense du label « Ville sportive », puisque la ville a obtenu 3 flammes. Elle a rapporté les 3 panneaux commandés au C.R.O.S. ; Ils seront affichés au Complexe Mérignac. La ville est fière d'avoir obtenu ce label qui récompense à la fois l'action de la ville envers le monde sportif et l'action des associations et des bénévoles sur le terrain. Le diplôme reçu sera encadré et accroché en mairie.

La date de la prochaine commission reste à programmer.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

● 2024-03-02 / Comité de jumelage - désignation des délégués

Le Comité de Jumelage est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont l'objet a pour but de « favoriser les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux, etc... avec les villes jumelles et d'organiser, de favoriser l'organisation des rencontres, visites ou séjours des délégations des villes ». Cet objet est donc profondément relié avec la politique municipale, puisqu'il s'agit bien de cette dernière qui détermine les villes jumelles et qui confie au comité la gestion du jumelage.

Cela s'est traduit par une convention en date du 8 juillet 1999, définissant la place et les rapports entre la Ville et le Comité de Jumelage. Celle-ci définit notamment les instances d'administration du Comité de Jumelage, et le rôle que le Conseil Municipal y exerce.

Ainsi, la présence de conseillers municipaux est prévue dans les deux instances d'administration de l'association :

- Au sein du Conseil d'Administration, composé de 35 membres : 20 membres élus par l'Assemblée Générale et 15 membres de droit (10 représentants des associations et 5 représentants de la municipalité)
- Au sein du Conseil d'Orientation, instance chargée de veiller au respect du comité des orientations du Conseil Municipal en matière de jumelage, composé du Maire (Président de l'instance), de 3 représentants du Conseil Municipal, du Président et des 2 vice-Présidents de l'association.

La désignation de ces représentants n'ayant pas été formalisée en début de mandat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** la désignation des représentants aux instances du Comité de Jumelage par un vote à main levée,
 - **De désigner pour siéger au Conseil d'Administration :**
 - Étienne GLÉMOT
 - Muriel NOIROT
 - Nooruddine MUHAMMAD
 - Isabelle CHARRAUD
 - Angélique THÉBAULT
 - **De désigner pour siéger au Conseil d'Orientation :**
 - Muriel NOIROT
 - Nooruddine MUHAMMAD
 - Isabelle CHARRAUD
- Étant entendu que le Maire en est Président de droit.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD soumet ensuite au conseil une délibération pour accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Oiseaux Club Vernois » dont la réservation de salle a été déprogrammée en raison de l'organisation des 30 ans du jumelage avec la commune de Bad Buchau en Allemagne.

Mme Isabelle CHARRAUD souhaite savoir si le siège social de cette association se trouve à Vern d'Anjou ?

M. Étienne GLÉMOT acquiesce. Il ajoute que l'association organise et participe à des bourses aux oiseaux dans plusieurs communes du département presque chaque week-end et est leader sur l'Anjou Bleu.

Il explique qu'il a proposé au président de l'association de rester sur le Lion d'Angers, car la salle de l'Isle Briand était libre à cette date, mais entre-temps ce dernier avait réservé la salle de Vern d'Anjou pour sécuriser son événement. L'association ayant déjà organisé une bourse aux oiseaux à Vern d'Anjou en début d'année en bénéficiant d'une gratuité, elle doit donc s'acquitter du montant de la location cette fois-ci.

- **2024-03-03 / Subvention exceptionnelle – Oiseaux Club Vernois**

L'organisation d'une cérémonie officielle pour l'accueil de la délégation allemande en partenariat avec le Comité de Jumelage le dernier week-end d'août 2024 amène à déprogrammer une réservation de la salle Émile Joulain par l'association « Oiseaux Club Vernois » pour la réalisation d'une bourse aux oiseaux. Au vu du calendrier de ce type de manifestation, cette dernière ne peut être programmée à une autre date et elle est déplacée à Erdre en Anjou, au sein de la salle du Far.

La location y est plus onéreuse que celle de l'espace Émile Joulain (1 196 € contre 735 €). Il est proposé exceptionnellement d'accorder une subvention à l'association du montant de la différence entre les deux locations, soit 461 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'accorder** une subvention exceptionnelle de 461 € à l'association Oiseaux Club Vernois pour compenser la déprogrammation de la location actée de l'espace Émile Joulain, et son remplacement par une autre salle sur le territoire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossiers « FINANCES » :

M. Nooruddine MUHAMMAD rappelle ensuite aux élus membres de la commission finances, la réunion de mercredi qui traitera du budget de fonctionnement et des subventions.

Il ajoute que la semaine prochaine se tiendra le deuxième conseil privé portant sur le thème du budget, puis le 2 avril le conseil municipal se réunira pour voter officiellement le budget de l'année 2024.

Puis, dans la continuité des propos émis par M. Jérôme DELOIRE, M. Nooruddine MUHAMMAD revient sur la question de l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

La Communauté de commune, mécontente des services de la société Arcade dont le marché prend fin en mai, a sollicité la mairie pour reprendre en régie l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

La ville avait également rencontré cette problématique avec Arcade : l'insatisfaction des services effectués et les remarques désobligeantes des usagers avaient conduit à prendre en régie l'entretien des salles municipales, en réorganisant le service entretien.

L'organisation actuelle est composée de 6 agents, pour un total de 6 900 heures par an, avec 5 postes permanents (4 titulaires et 1 contractuelle) et 1 poste non permanent (1 contractuelle), pour un coût global en personnel de 150 000 euros.

L'évaluation de l'intégration de la salle Paulette FOUILLET au périmètre des salles municipales est de 12 heures d'entretien, auxquelles il est souhaité d'ajouter 6 heures de médiation par semaine pour faire le lien au quotidien entre les usagers de l'ensemble des salles du complexe et la collectivité, soit 936 heures à l'année.

La salle Paulette FOUILLET étant intercommunale, la C.C.V.H.A. prendra à son compte 728 heures par an (les 12h de ménage et 2h de médiation sur les 6), à raison de 25 euros de l'heure, soit 18 200 euros. La commune devient donc prestataire de la C.C.V.H.A. en reprenant à son compte et avec ses agents, l'entretien de la salle Paulette FOUILLET.

M. Étienne GLÉMOT rajoute qu'une demande a également été faite pour que tous les locaux jusque-là entretenus par Arcade soient gérés en régie par la ville du Lion d'Angers : serait donc ajouté Récréa'Lion. Cette prestation complémentaire a été évaluée à 1200h de travail par an, intégralement pris en charge financièrement par la CCVHA (soit 30 000 €/an).

M. Nooruddine MUHAMMAD conclut en indiquant que le service entretien serait composé alors de 8 agents, et indique que vont être lancés 2 recrutements dans les prochains jours, en vue de cette reprise qui se fera au 1^{er} juin 2024.

M. Étienne GLÉMOT conclut en soulignant que l'objectif est d'améliorer nettement le système.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

Clôture de la séance à 21h37.

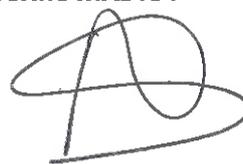
Prochain Conseil Municipal : 2 avril 2024 à 20h30.

* * * * *

**Le Maire,
Étienne GLÉMOT**

The image shows the official seal of the Mairie du Lion d'Angers, which is circular and contains the text 'MAIRIE DU LION D'ANGERS' and '49220'. A blue ink signature is written across the seal.

**Le secrétaire de séance,
Séverine MADIOT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.